EXTRAIT DU REGISTRE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le 20 octobre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau d'Arbieu, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie

PRESENTS: CALVI Cristelle, CIAPA Emmanuel, LAPORTERIE Chantal, MASSON Claude, POLES Daniel, SOLANA Claude, TARBOURIECH Olivier.

ABSENTS EXCUSES CANDELON Denis (a donné procuration à CIAPA Emmanuel), DUREAU Christine

SECRETAIRE: Claude MASSON

Objet : Cimetière : règlement du columbarium, tarifs.

M le Maire fait part au conseil de l'installation début octobre du columbarium choisi, comprenant 6 cases et un jardin du souvenir.

Columbarium:

Il convient de délibérer pour fixer les tarifs du columbarium, et établir le projet de règlement.

Il présente le projet de règlement du columbarium

M le Maire propose de discuter des différents tarifs à appliquer, ainsi que les durées de concession à fixer.

Pour cela, il présente les différents tarifs pratiqués en moyenne.

Il est proposé des durées de 15, 30 et 50 ans sur le columbarium.

Pour les inscriptions sur les cases et jardin du souvenir, les plaques seront fournies par la mairie, pour avoir une unité sur le columbarium.

Concessions pour caveau:

A ce jour, nous vendons des concessions perpétuelles, ce qui n'est plus l'usage. Afin de se conformer aux pratiques, il est proposé de modifier la durée des concessions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

VALIDE le règlement du columbarium tel que présenté et annexé.

DECIDE les tarifs suivants :

Jardin du souvenir : 35 €

Cases au columbarium:

15 ans : 150 €

30 ans : 300 €

50 ans : 450 €

Concessions:

30 ans : 50 € le m²

50 ans . 500 C

m²

Les recettes seront versées : pour le columbarium : totalité à la Commune

50 € le m² 50 ans : 100 € le m²

Pour les concessions : pas de changement : 2/3 commune, 1/3 CCAS.

CONFIE à M le Maire le soin d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

le 2 7 UC1, 2017

Le Maire

Olivier TARBOURIECH